

Paul Demeurant
 Cantal, declare me
 de l'effadiv (Epagne)
 des pouvoirs si possible
 ms. minoriter et baulan
 que rien ne se produise
 qui puisse être considéré
 st. une intervention
 que des parties de
 à mes propres risques
 vernement et l'Administration
 recourir de responsabilité
 me ma protection que
 nécessité,
 et 1938.

Paul Lorigier

L'assépat n° 110

Delivré au Consulat de France
 - a Madrid - le 10 Mars 1936

M. Lorigier Charles Paul Marie Ferdinand
 ne à Pers (Cantal)
 le 30 Mai 1886

Boulange

Ornié - Villavende
 - pers de Madrid -

Trinote le 11 Juin 1938

Vu pour légalisation de la signature
 de M. Paul Lorigier
 apposée ci-contre.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 RÉCÉPISSÉ DU MANDAT
 Montant du mandat
 Droit
 Taxe d'exp. et fact.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 RÉCÉPISSÉ DU MANDAT n° 281
 Montant du mandat
 Droit
 Taxe d'exp. et fact.

Delivré le 10
 mes salutations
 de M. Lorigier Paul
 apposte ci-contre.
 le 29 juillet 1938
 Le Maire
 P. Lorigier



Je soussigné, Elzoiere Paul demeurant
au Bibeyres Commune de Pers. Cantal, declare me
rendre, à Fuentabrada Province de Madrid (Espagne)
pour une durée illimitée afin de pouvoir si possible
rentrer en possession de mes biens, minoterie et boulan-
geries, et je m'engage à ce que rien ne se produise
au cours de mon voyage qui puisse être considéré
comme impliquant, de ma part, une intervention
en faveur de l'une quelconque des parties du
Conflit espagnol. Je voyage à mes propres risques
et je reconnais que le Gouvernement et l'Administra-
tion française ne peuvent encourir de responsabi-
lité tant en ce qui concerne ma protection que
mon évacuation en cas de nécessité,

fait à Pers le 29 Juillet 1938.

Vu pour légalisation de la signature
de M. Paul Elzoiere

apposée ci-contre.

le 29 Juillet 1938 Le Maire, :



Proquere

Paul Elzoiere